

► Déchets d'entreprises Gestion mutualisée en vogue

Pour des raisons de logistique, d'économie ou d'image, des entreprises, petites ou grandes, mutualisent certains services. Leur concentration géographique en zone d'activités facilite souvent la mise en œuvre de plusieurs actions, comme la gestion collective des déchets. La demande est forte depuis cinq ans et on recense aujourd'hui plus de 230 opérations.

En mai 2012, l'Ademe a publié une étude sur la gestion collective des déchets d'entreprises. De ce rapport réalisé par le groupe Provademse, Girus et Trinov, 230 opérations collectives ont été recensées officiellement : 56 % relèvent des zones d'activités – il en existe au total en France environ 30 000 et plus d'un tiers a été mis en place en fonction de sa spécialité. Autre constat : les porteurs de ces opérations sont pour moitié des chambres consulaires et des agences de l'eau. Un tiers est porté par des organisations professionnelles du type fédérations, clubs d'entreprises. L'Ademe mentionne également le rôle non négligeable des collectivités qui soutiennent trente-cinq de ces opérations.

« Ce concept attire non seulement les entreprises qui sont soucieuses de devenir plus écoresponsables mais aussi les collectivités, les communautés d'agglomération, les conseils régionaux », explique Alexandre Petrozzi, chef de projet Biotop à La Rochelle (17). Le renouvellement des pratiques de gestion de zones d'activités est souvent déclencheur. Cela passe par la réhabilitation de



● La collecte des palettes au sein des entreprises de la parfumerie a débuté dans le Var en 2012, dans le cadre de l'opération Aroma'tri.

la zone, son agrandissement, une proposition de services des prestataires, la renégociation par la collectivité de l'utilisation de ses installations de traitements. C'est le cas du Parc Montgolfier à Rosny-sous-Bois (93) qui a fait l'objet en 2005 d'une requalification commanditée par la Région Ile-de-France. En 2009, la ville décide de participer au financement

d'une étude de diagnostic sur la gestion des déchets avec le Gecir (Groupement d'entreprises commerciales et industrielles de Rosny). Avec quatre objectifs : économies financières et d'émissions de CO₂, meilleure traçabilité des déchets, simplification de la collecte via un prestataire unique, respect de la législation. Après concertation, un accord collectif est signé avec Tais, filiale de Veolia Environnement. Aujourd'hui, seuls les papiers-cartons et les palettes en bois provenant d'une quinzaine d'entreprises

rosnéennes sont ainsi récupérés. La commune souhaite suivre l'évolution de cette pratique dans le temps et devenir moteur de cette dynamique d'actions collectives.

Dans le même registre mais à plus grande échelle, Roanne Territoire (association composée du Grand Roanne, l'agence de développement économique de la Loire, Roannais Pays de Rhône-Alpes et la CCI du Roannais) a soutenu, dès 2011, le projet de traitement des déchets industriels. Une vingtaine de PME sont concernées. Issues

pour moitié de l'agroalimentaire, elles ont été motivées pour valoriser leurs déchets autrement que par le stockage et pour réduire leurs coûts de gestion. Sous l'impulsion de la ville de Roanne qui a financé des études de faisabilité, deux thématiques ont été choisies: le traitement des biodéchets et celui des plastiques. D'ici à fin septembre, la Région Rhône-Alpes devrait lancer un projet de méthanisation en fonction du gisement estimé à environ 40 000 tonnes par an (boues de Step et OM compris). L'autre volet sur les déchets plastiques est en attente de pistes locales. « Roanne Territoire avait misé sur l'avenir de Polival à Montluçon mais les événements récents entourant

cette entreprise de recyclage conduisent l'association à chercher de nouvelles solutions de proximité, en particulier dans l'économie sociale et solidaire largement représentée ici », souligne Didier Lauriac, chargé de mission des filières économiques à Roanne (voir RR n° 23).

Une valorisation en circuit court

Le réseau Biotop a été créé en 2011 près de La Rochelle. À l'origine, un club d'une centaine d'entreprises de la ZI de Périgny. Avec les contraintes environnementales, le club a cherché des solutions collectives. À commencer par la gestion mutualisée des DEEE, cartouches d'encre,



Biotop

pires, lampes. Les premières collectes ont débuté au printemps 2012, à raison de deux par an en apport volontaire. « La collecte de ces déchets diffus est avant tout motivée par le geste écologique, et la traçabilité », affirme Alexandre Petrozzi. Depuis, Biotop a lancé d'autres opérations sur

● La société Périplast, plasturgiste de La Rochelle, récupère des déchets PVC.

les palettes en bois et les archives confidentielles. Une nouvelle pratique est née: la valorisation en circuit court. Elle se traduit notamment par la reprise gratuite de

Pots catalytique

Dénudeur de câbles

Presse à balles / boîtes

Cisaille à ferraille

Plateau magnétique

Granulateur de câbles

Cisaille crocodile

Recyclage VHU

Grappin tous types

Matériel d'occasion

EQUIPEMENTS
CONDITIONNES
EN USINE
Garantie
constructeur

-25% -20%

Presse à ferraille

Presse cisaille à ferraille

Cisaille hydro portable

Analyseur de métaux

L'OUTIL DE RECYCLAGE & RECUPERATION
L'OUTIL DE RECYCLAGE & RECUPERATION

Tél. : 0389 541 543 ou 0389 433 630 - projac@projac.fr

www.projac.fr



Biotop



Biotop

déchets PVC venant d'entreprises de TP, d'électricité et de négoce par un plasturgiste local, Périplast, qui fabrique du tuyau à partir de granulés recyclés. Mais aussi par le réemploi de big-bags en PP et de cartons transformés pour devenir du calage d'emballage. D'autres projets sur le mobilier de bureau, le PSE, le film de palettisation et le biodéchet sont à l'étude. À l'heure actuelle, Biotop essaime en étendant son champ d'action à toutes les zones d'activités de La Rochelle. La mutualisation permet aussi d'externaliser la collecte avec tous les avantages que cela présente sur le plan environnemental et financier. Basé à Niort (79), le réseau d'entreprises EI2S propose depuis 2009 ses services pour collecter les déchets d'entreprises de six départements (Deux-Sèvres, Vienne, Charente, Charente-Maritime, Maine-et-Loire et Vendée). Se limitant à des flux de déchets dispersés ou ponctuels comme du DEEE, des cartouches et du DID, EI2S permet aux entreprises, avec une traçabilité assurée, de se débarrasser à moindre coût de

● À g. Biotop permet aux entreprises de se débarrasser de leurs DEEE avec une traçabilité assurée.

● À dr. Parmi les opérations lancées par Biotop : les big-bags en PP sont transformés pour devenir du calage d'emballage.

leurs déchets. Un geste pour l'environnement et la solidarité, puisque les prestataires choisis par le réseau sont invités à reverser une partie de leur chiffre d'affaires à des associations locales. Connu grâce au bouche-à-oreille sur un large territoire, EI2S souhaiterait étendre cette action à la collecte des déchets du BTP.

Fédérer, convaincre les entreprises des avantages du projet

Dans ce type de pratique, des difficultés apparaissent en l'absence de certaines précautions. Carvin Entreprises, lancé en 2006 près de Lille (59), a dû au préalable bâtir un cahier des charges défini avec ses adhérents, servant de base à un accord-cadre passé avec le prestataire. Cela peut entraîner des tensions entre donneurs d'ordres et opérateurs, mais avec la

généralisation de la démarche, chacun y trouve son compte sur les plans financiers, logistiques et environnementaux. D'où l'intérêt d'impliquer le prestataire dans la vie de la gestion collective, insiste Marlène Dresch, responsable de l'étude Ademe de 2012 : « C'est un facteur de réussite pour tous les acteurs du projet qui prennent connaissance des besoins et des contraintes des autres ». Limitée à une ZI ou à un pôle, la mutualisation a plus de chance de faire des émules. La technopole de l'innovation durable, Inovalée, s'étend sur 110 ha, près de Grenoble. Dans le cadre d'une charte développement durable créée en 2008, elle a lancé une activité de services mutualisés pour les quelque 300 entreprises de pointe présentes sur le site. Parmi eux, la collecte des DEEE et des papiers-cartons à des tarifs préférentiels.

Autre obstacle à lever : la difficulté à mobiliser les entreprises. Au cœur de l'industrie du parfum et des arômes à Grasse (83), le syndicat professionnel Prodarom a lancé fin 2011 l'opération Aroma'tri. L'idée était de collecter auprès

d'une vingtaine d'entreprises de ce secteur des déchets d'emballages (papier-cartons, films plastiques) et de production (drêches ou résidus de distillerie non solvantées). Si la collecte des palettes en bois a trouvé son rythme avec le recours à un prestataire local, les autres flux ne sont toujours pas mutualisés. « L'écart financier n'étant pas très marqué, il est difficile de faire bouger les habitudes de certaines sociétés qui travaillent avec un opérateur depuis dix ans », constate Marie-Thérèse Costa, en charge de ce dossier. Mais les négociations se poursuivent et une solution collective devrait émerger d'ici à l'automne. Pour les drêches qui sont compostées dans les Bouches-du-Rhône, le syndicat recherche également une solution de valorisation de proximité.

La structure porteuse doit avoir une légitimité auprès des entreprises pour les fédérer et les convaincre des avantages du projet mais parfois, cela ne suffit pas. La faible implication des entreprises s'avère être un facteur d'échec ; la motivation est essentielle, souligne l'étude de l'Ademe. Ce désintérêt est d'autant plus surprenant face aux résultats qualitatifs obtenus : suppression des pratiques informelles, réduction à la source, réduction des impacts, meilleure attractivité de la zone, pérennité des filières en place et création d'une dynamique d'action. Les grosses entreprises comme les structures plus petites, en particulier, ont tout à gagner.

Catherine Moncel